

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHÉ
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2026-17

ARRETE DU MAIRE

DELEGATION DE SIGNATURE
APPOSITION DU PARAPHE SUR LES FEUILLETS
DES REGISTRES DES ARRETES

5.5 – Délégation de signature

Le Maire de GRAVELINES,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R.2122-8,

Considérant que Madame Anne EBERHARDT est fonctionnaire titulaire de la commune,

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, pour la durée du mandat, à Madame Anne EBERHARDT, pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des arrêtés.

Article 2 : Les registres porteront mention de la présente délégation.

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site internet de la Ville,
- Notifié à l'intéressée,
- Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 20 mars 2026
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 23 MARS 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 23 MARS 2026